DELIBERATION N° 18/017 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA REEVALUATION DU COÛT DES ETUDES GEOTECHNIQUES NAUTIQUES DU PROJET DU NOUVEAU PORT DE COMMERCE DE BASTIA SUR LE SITE DE LA CARBONITE - GRAND PORT DE BASTIA CORSE

SEANCE DU 16 JANVIER 2018

L'an deux mille dix huit, le seize janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 janvier 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI. Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. Pierre-José FILIPPUTTI à Mme Rosa PROSPERI Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Valérie BOZZI M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,

VU le code des transports,

VU la délibération n° 04/144 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2004 adoptant le plan de développement du port de commerce de Bastia,

VU la délibération n° 07/182 AC de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2007 approuvant la poursuite du projet de développement

portuaire de Bastia sur le site de la Carbonite,

la délibération n° 08/059 AC de l'Assemblée de Corse du 3 avril 2008 VU approuvant la poursuite du programme d'études de l'opération plan de développement du port de commerce de Bastia - Phase 0 - Site de la Carbonite.

la délibération n° 14/144 AC de l'Assemblée de Corse du VU 25 septembre 2014 décidant des modalités de gouvernance du projet de nouveau port de commerce de Bastia sur le site de la Carbonite et de mise en œuvre des mesures compensatoires et de poursuite des études,

rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse. SUR

avis de la Commission Permanente, APRES

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER:

APPROUVE la réévaluation des études géotechniques de l'opération de développement du port de Bastia sur le site de la Carbonite, telle qu'elle est décrite dans le rapport annexé à la présente délibération, pour un montant de 2,5 M€ HT.

ARTICLE 2:

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel et les participations correspondantes:

CTC: 500 000.00 € HT soit 20 % ETAT (PEI):

1 250 000,00 € HT soit 50 %

C.C.I.T.B.H-C:

750 000,00 € HT soit 30 %

TOTAL: 2 500 000.00 € HT

ARTICLE 3:

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la réévaluation de la dotation de l'Etat attribuée au titre du Programme Exceptionnel d'Investissements.

ARTICLE 4:

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la participation financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse, concessionnaire du port de commerce de Bastia. au taux de 30 %, soit un montant de 750 000 € et à signer la convention de cofinancement correspondante.

ARTICLE 5:

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés nécessaires à la mise en œuvre de ces études géotechniques, ainsi que tout avenant sans incidence financière, à concurrence d'un montant de 2,5 M€ HT.

ARTICLE 6:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 16 janvier 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse la réévaluation du coût des études géotechniques nautiques afférentes au projet de nouveau port de commerce de Bastia sur le site de la Carbonite suite à la consultation des entreprises.

1 - RAPPEL DE L'OPERATION

Par délibération en date du 25 septembre 2014, l'Assemblée de Corse a approuvé la poursuite du programme d'études du développement du port de Bastia sur le site de la Carbonite et a fixé le coût prévisionnel de ce programme à 5,57 M€ HT, dont 1,8 M€ HT pour les études de reconnaissances géotechniques de type sondages destructifs et sondages carottés nécessaires à la conception et aux dimensionnements des ouvrages (digue au large, môles, terre-pleins, dragages etc.).

Le financement prévisionnel de ces études géotechniques était fixé de la manière suivante :

CTC: 360 000,00 € soit 20 % ETAT (PEI): 900 000,00 € soit 50 % C.C.I.T.B.H-C: 540 000,00 € soit 30 %

TOTAL: 1 800 000,00 €

La participation de l'Etat au titre du PEI, d'un montant de 900 000 €, représentant 50 % du coût prévisionnel éligible de 1,8 M€ a été attribuée par convention en date du 19 janvier 2017.

2 - REEVALUATION DES ETUDES GEOTECHNIQUES

L'évaluation initiale du coût de ces études géotechniques était rendue difficile par leur spécificité et par l'importance du coût d'amenée et de mobilisation des moyens nautiques conséquents nécessaires à l'exécution des essais en mer ouverte et par des fonds supérieurs à 30 m.

Le 3 avril 2017 un appel d'offres européen a été lancé conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

A l'issue de cette procédure, 4 prestataires, aux capacités et aux références reconnues, ont remis des offres toutes supérieures à l'estimation initiale.

Les offres ont été analysées et sont recevables d'un point de vue technique.

Les dépassements de l'estimation sont justifiés notamment par :

- l'amenée sur site et l'emploi de navires imposants opérant habituellement en mer du Nord et/ou au large des côtes africaines,
- la mise en œuvre de plates-formes autoélévatrices avec des pieds d'appui de 30 à 50 m pour tenir compte de la profondeur des fonds et s'affranchir des houles sur le site.

 pour une offre, l'emploi de plateformes totalement immergées pilotées par un navire de surface.

Ainsi, pour tenir compte de la réalité économique de ces prestations géotechniques, il est proposé de réévaluer le montant global de ces études de 1,8 M€ HT à 2,5 M€ HT, soit 2,8 M€ TTC (la TVA applicable est de 10 % sur les prestations techniques et de 20 % sur les prestations intellectuelles).

3 - DISPOSITIONS FINANCIERES

3-1 Plan de financement

Tenant compte de cette réévaluation, Il est proposé l'adapter le plan de financement prévisionnel de ces études géotechniques de la manière suivante :

CTC: 500 000,00 € HT soit 20 % ETAT (PEI): 1 250 000,00 € HT soit 50 % C.C.I.T.B.H-C: 750 000,00 € HT soit 30 %

TOTAL: 2 500 000,00 € HT

Un dossier modificatif sera adressé à l'Etat pour solliciter et négocier un complément de financement au titre du PEI, et à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse pour réévaluer son fonds de concours.

3-2 Mise en place des autorisations de programme par la CTC

La dépense sera imputée sur l'opération d'investissement 131360006 intitulée « Port de Bastia - Plan de développement » dont le disponible restant à engager s'élève à 3.32 M€.

4 - CONCLUSION

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- 1. D'APPROUVER la réévaluation des études géotechniques de l'opération de développement du port de Bastia sur le site de la Carbonite, telle qu'elle est décrite dans le présent rapport, pour un montant de 2,5 M€ HT.
- 2. D'APPROUVER le nouveau plan de financement et les participations correspondantes :

 CTC:
 500 000,00 €
 soit 20 %

 ETAT (PEI):
 1 250 000,00 €
 soit 50 %

 C.C.I.T.B.H-C:
 750 000,00 €
 soit 30 %

TOTAL: 2 500 000,00 € HT

- 3. DE M'AUTORISER à solliciter la réévaluation de la dotation de l'Etat attribuée au titre du Programme Exceptionnel d'Investissement.
- 4. DE M'AUTORISER à solliciter la participation financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse,

- concessionnaire du port de commerce de Bastia, au taux de 30%, soit un montant de 750 000 € et à signer la convention de cofinancement correspondante.
- 5. DE M'AUTORISER à signer et exécuter les marchés nécessaires à la mise en œuvre de ces études géotechniques, ainsi que tout avenant sans incidence financière, à concurrence du nouveau montant de 2,5 M€ HT.

Page 1 sur 1

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION Nº 18/017 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPROUVANT LA REEVALUATION DU COÛT DES ETUDES

Objet de l'acte : GEOTECHNIQUES NAUTIQUES DU PROJET DU NOUVEAU PORT DE

COMMERCE DE BASTIA SUR LE SITE DE LA CARBONITE - GRAND PORT

DE BASTIA CORSE

Date de décision: 16/01/2018

Date de réception de l'accusé 26/01/2018

de réception :

Numéro de l'acte: 18_017

Identifiant unique de l'acte : 02A-232000018-20180116-18_017-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .7

Domaines de competences par themes

Transports

Date de la version de la 19/04/2017

classification:

Nom du fichier : DELIBERATION Nº 18-017 AC.pdf (99_DE-02A-232000018-20180116-

18_017-DE-1-1_1.pdf)